Familles d'accueil avec hébergement

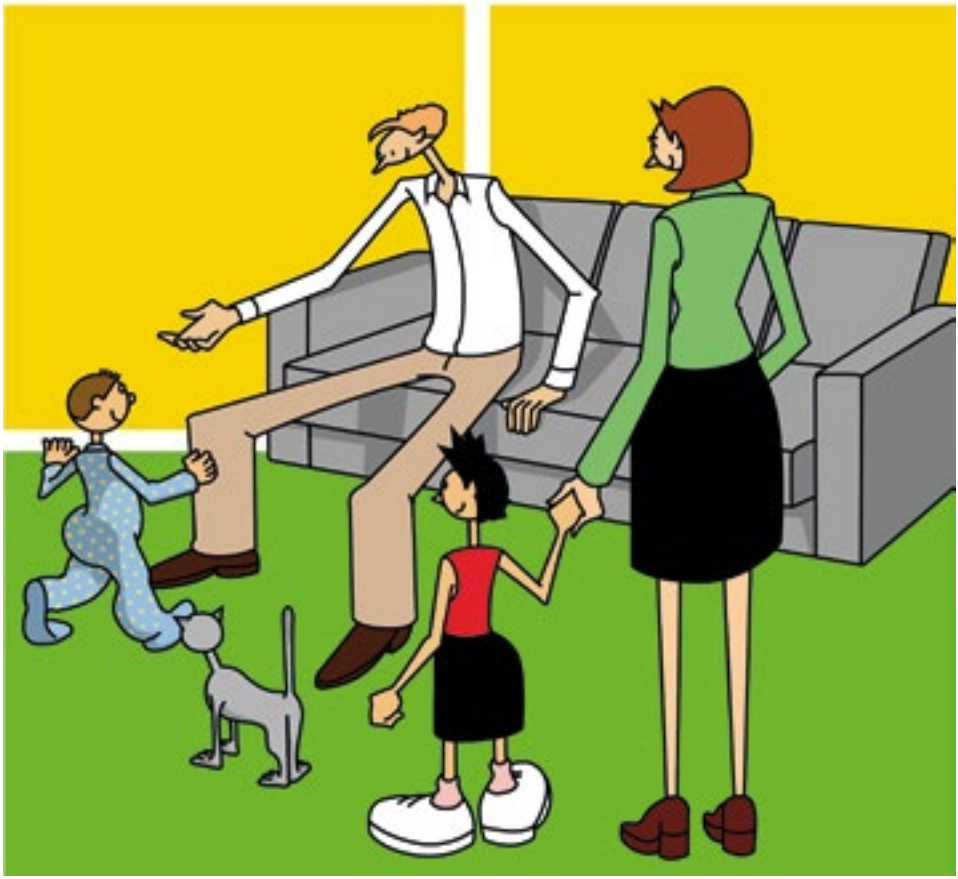

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

L'ENFANT

Il a besoin de ses parents pour grandir. Il arrive cependant que certains ne parviennent pas à lui offrir ce dont il a besoin.

L'enfant sera, pendant le temps nécessaire, confié à une famille d'accueil au sein de laquelle il pourra créer de nouveaux liens affectifs, avoir des échanges privilégiés dans un cadre sécurisant, stimulant et chaleureux. Au cours de son placement, sa relation avec ses parents est maintenue. Chaque enfant est accueilli selon ses besoins: durant la semaine, au mois, pendant les week-ends ou les vacances.

LE SERVICE DE PROTECTION DES MINEURS (SPMi)

Les intervenants en protection de l'enfant du service de protection des mineurs, qui connaissent l'enfant et sont en relation avec ses parents, agissent dans l'intérêt supérieur de l'enfant et cherchent la mesure de prévention et/ou de protection la plus adaptée.

Ils proposent le placement de l'enfant lorsqu'aucune alternative n'est possible.

Selon les circonstances, le placement est fait avec l'accord des parents ou sur décision judiciaire, essentiellement du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant.

Les intervenants en protection de l'enfant assurent le suivi de l'enfant et de ses parents pendant toute la durée de son placement en famille d'accueil.

LE SERVICE D'AUTORISATION ET DE SURVEILLANCE DES LIEUX DE PLACEMENT (SASLP)

Ce service est chargé d'autoriser et de surveiller les milieux d'accueil familiaux et institutionnels qui reçoivent et hébergent des mineurs.

En application de l'Ordonnance sur le placement d'enfants (OPE), le SASLP évalue les conditions d'accueil offertes par ces familles, les accompagne en leur apportant aide et conseils tout au long de leur activité et s'assure qu'elles disposent des ressources nécessaires pour recevoir l'enfant et favoriser son développement.

LA FAMILLE D'ACCUEIL

La famille d'accueil c'est un adulte, un couple, une famille qui reçoit un enfant séparé de ses parents. Elle offre, pour une durée variable, un cadre de vie privé et familial, une structure, un rythme de vie régulier et sécurisant, ainsi que de l'affection. Elle participe au maintien du lien avec les parents d'origine lorsque c'est possible.

Les parents d'accueil proposent à l'enfant une référence, un modèle pour grandir.

Un enfant pour un temps
Un lien pour la vie...

Accueillir un enfant chez vous pour améliorer sa vie et enrichir la vôtre.

Ce projet est réalisable en devenant famille d'accueil avec hébergement.

Pourquoi pas vous ?

Contactez le SASLP

Service d'autorisation et de surveillance
des lieux de placement (SASLP)
Rue des Granges 7 (3ème étage)
1204 Genève

Tél : (41) 22 546 10 40 Tous les jours de 8h30 à 12h00

Fax : (+41) 22 546 12 88

E-mail: saslp@etat.ge.ch

http://www.ge.ch/familles-accueil

DGEOJ-2014 Design: Simon Tschopp

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Office de l'enfance et de la jeunesse